



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2016

**DELIBERATION N° 54/ 4/2016 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ENTREPRISE IBBEO
COSMETIQUES DANS LE CADRE DU FCIE**

L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'entreprise IBBEO COSMETIQUES, spécialisée dans l'élaboration de cosmétiques éco-biologiques, a été créée en 2011, en bénéficiant d'un hébergement à la pépinière d'entreprise Novalia. Dirigée par Vincent Bobo, elle se situe actuellement rue du Général Sarrail à Montauban, dans des locaux appartenant au dirigeant.

La particularité d'IBBEO COSMETIQUES est la provenance 100% locale des ingrédients, plus particulièrement du sud-ouest de la France. L'entreprise maîtrise toutes les phases de la production au sein de son propre laboratoire : fabrication des ingrédients, transformation et conditionnement des cosmétiques.

L'entreprise aborde à présent de nouveaux marchés à l'international, notamment au Moyen-Orient et en Asie, qui se montrent très exigeants en matière de qualité des produits. Afin de répondre à cette nouvelle demande, IBBEO COSMETIQUES a besoin d'agrandir le laboratoire.

L'extension du laboratoire représente un investissement immobilier d'un montant de 20 000 €. En termes d'effectifs, l'entreprise compte aujourd'hui 2 personnes dont le gérant, et envisage de créer 4 emplois sur les 3 prochaines années.

Afin de réaliser ce projet, l'entreprise a sollicité le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération pour un financement.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible, et sachant que le Grand Montauban a été sollicitée, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier, dans le cadre du FCIE : 2 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide à l'entreprise IBBEO COSMETIQUES d'un montant de 2 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec l'entreprise IBBEO COSMETIQUES, telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide à l'entreprise IBBEO COSMETIQUES d'un montant de 2 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec l'entreprise IBBEO COSMETIQUES, telle qu'annexée à la présente,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 AVR. 2016

De sa publication le :

28 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

